



Direction Petite Enfance - Enfance Jeunesse

Service Jeunesse

« ÉTÉ JEUNES 2025 »

Du 21/07/2025 au 25/07/2025, du 28/07/2025 au 1/08/2025, du 04/08/2025 au 08/08/2025, du 11/08/2025 au 14/08/2025, du 18/08/2025 au 22/08/2025 et du 25/08/2025 au 29/08/2025 (au choix)

Jeunes de 14 à 17 ans, domiciliés sur la commune Mixité garçons et filles, mixité sociale et culturelle

INSCRIPTIONS du 28 avril au 10 juin 2025 INCLUS

Point Jeunes - 05 53 40 49 11 ou 05 53 40 49 12

29 rue Arnaud DAUBASSE

Vacances scolaires du lundi au vendredi de 10h à 17h Hors vacances : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 12h à 17h, mercredi de 10h à 17h,

Les jeunes s'inscrivent à **1 semaine** d'ateliers pour les vacances d'été.

Le dossier complet doit être ramené au plus tard le mardi 10 juin 2025

FONCTIONNEMENT DES ATELIERS:

Horaires quotidiens:

- **Ateliers** de 8h à 11h30 (environ) et de13 h15 à 15h
- Rendez-vous à 8h à la Maison des Jeunes des Fontanelles (derrière le parc des expositions et le boulodrome) rue des Fontanelles
- 8h15 accompagnement des jeunes sur les ateliers
- 11h30 (environ) retour des ateliers à la MDJ des Fontanelles
- 2 jeunes participeront au service à la Table du CCAS (suivant un roulement) de 11h00 à 14h00 les repas seront offerts par la Table du CCAS
- A partir de 15h15 : activités sportives et culturelles obligatoires.

BOURSE LOISIRS:

Une bourse loisirs d'un montant de 90 € sera versée par virement bancaire aux jeunes qui auront respecté le contrat (dans un délai maximum de 30 jours après la fin des ateliers).











Direction Petite Enfance - Enfance Jeunesse Service leunesse

« ÉTÉ JEUNES 2025 »

<u>Pièces obligatoires pour l'inscription :</u>

- 1. 1 photo d'identité récente
- 2. Fiche d'inscription (voir feuille suivante)
- 3. Autorisation parentale signée (voir feuille suivante)
- 4. Règlement Intérieur de l'opération signé (voir feuille suivante)
- 5. Un certificat médical d'aptitude à la pratique des activités sportives
- **6.** Fiche sanitaire de liaison (voir feuille suivante)
- 7. Un Relevé d'Identité Bancaire au nom du participant (nous ne pouvons pas accepter un RIB des parents ou du tuteur légal)

Photocopies:

- 1. De l'extrait de l'acte de naissance du jeune (livret de famille)
- 2. De l'attestation de la carte vitale en cours (sécurité sociale) du jeune ou de son responsable
- 3. Du justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture électricité, eau, quittance de loyer...) attestant une domiciliation à Villeneuve-sur-Lot
- 4. De l'assurance responsabilité civile et extra-scolaire
- 5. Test d'aisance aquatique ou attestation de 25 m de natation
- **6.** De l'attestation du PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1) (Si titulaire)

La vérification des dossiers se fera à l'inscription. **Elle ne sera validée que si et seulement si, il ne manque aucune pièce de la liste ci-dessus**. (Une confirmation sera envoyée ultérieurement par courrier).

Au dépôt du dossier complet, chaque jeune recevra une convocation par téléphone ou par mail afin de valider son éligibilité au dispositif par un entretien.

L'entretien se déroulera au Point Jeunes.







« ÉTÉ JEUNES 2025 »

Fiche d'inscription

| (à compléter en maiuscule | ر ء |
|---------------------------|-----|

| (a completer en majuscules) | |
|--|--|
| Nom | |
| Prénom | |
| Date de naissance | |
| Lieu de naissance | |
| Sexe | |
| Nationalité | |
| Adresse | |
| Ville et Code postal | |
| Classe et établissement | |
| Profession des Parents | |
| Téléphone en cas d'urgence | |
| Téléphone de l'enfant | |
| Mail de l'enfant | |
| Mail des parents | |
| Nom et prénom de la mère | |
| Nom et prénom du père | |
| N° Sécurité sociale | |
| N° allocataire CAF ou MSA (préciser l'organisme d'affiliation) | |
| Nom et tél du Médecin traitant | |
| Titulaire du PSC1(*) (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) | □ Oui □ Non |
| Choix de la semaine : (numéroter par préférence et rayer si indisponible) | Semaine 1 : du 21/07/2025 au 25/07/2025 Semaine 2 : du 28/07/2025 au 01/08/2025 Semaine 3 : du 04/08/2025 au 08/08/2025 Semaine 4 : du 11/08/2025 au 18/08/2025 Semaine 5 : du 18/08/2025 au 22/08/2025 Semaine 6 : du 25/08/2025 au 29/08/2025 |

(*) Cochez la case correspondante







« ÉTÉ JEUNES 2025 »

Autorisation parentale

| Je soussigné(e) | | |
|---|--|--|
| Demeurant | | |
| | | |
| | | |
| A Code postal | | |
| Père, Mère, Tuteur, Représentant légal (1), autorise l'enfant | | |
| A participer à l'opération « Été Jeunes », organisée par le Servi | ce Jeunesse de la Mairie de Villeneuve-sur-Lot. | |
| J'atteste que mon enfant ne présente aucune contre-indica (ponçage, peinture, désherbage) pouvant entraîner des alle entière responsabilité pour la durée de son activité aux ateliers | ergies ou autres et qu'il (elle) reste sous mon | |
| J'autorise les organisateurs à transporter mon enfant au déroulement de l'atelier ou de l'activité. | vec le mini-bus municipal jusqu'au lieu de | |
| J'autorise les organisateurs de l'opération « Été Jeunes » à nécessité à l'hôpital de Villeneuve-sur-Lot. | a faire soigner mon enfant en cas d'absolue | |
| J'autorise, je n'autorise pas (1) la reproduction ou la diffusion prises dans le cadre de cette activité, pour les usages suivants sociaux de la Mairie de Villeneuve-sur-Lot, ou presse locale. | | |
| J'autorise, je n'autorise pas (1) la Mairie à utiliser le téléphon afin de l'informer des manifestations jeunesse à Villeneuve-su | · | |
| (1) Rayer les mentions inutiles | Villeneuve-sur-Lot, le Mention manuscrite « lu et approuvé » Signature | |







« ÉTÉ JEUNES 2025 »

Règlement Intérieur

L'opération « Été Jeunes » est organisée par la Mairie de Villeneuve-sur-Lot et **s'adresse à l'ensemble des jeunes domiciliés sur la commune et âgés de 14 à 17 ans.** Elle a pour objet de proposer des activités organisées en d'ateliers éducatifs (chantiers) et des activités de loisirs pendant les vacances scolaires d'été soit du 21/07/2025 au 25/07/2025, du 28/07/2028 au 01/08/2025, du 04/08/2025 au 08/08/2025, du 11/08/2025 au 14/08/2025, du 18/08/2025 au 22/08/2025 et du 25/08/2025 au 29/08/2025 (au choix) **(1)**.

La ville se donne pour objectifs :

- <u>Citoyenneté</u>: Proposer aux jeunes des travaux et des activités dans le cadre de chantiers municipaux en privilégiant l'action au service de la collectivité.
- <u>Insertion/prévention</u>: Repérer les jeunes en difficulté en amont afin de pouvoir les intégrer dans cette action et dans une dynamique de projet.
- Reconnaissance: Valoriser la place des jeunes au sein de la vie collective par des travaux d'amélioration ou de rénovation de leur environnement.
- <u>Socialisation</u>: Préparer les jeunes à l'insertion professionnelle par le biais d'un entretien préalable à l'opération.

L'encadrement et la surveillance seront assurés grâce au concours de différents personnels rémunérés à cette fin par la Ville et dont le rôle tend à faire de ce temps un moment éducatif pour l'adolescent dans une atmosphère agréable et conviviale.

Un coordonnateur veille au bon déroulement des activités sur le terrain.

Le jeune a des droits mais aussi des devoirs et doit respecter les règles de vie pendant les temps d'activités y compris durant les temps informels. L'utilisation du téléphone portable n'est pas autorisée lors des chantiers et des activités.

La participation d'un jeune à l'opération est possible 2 fois, c'est à dire 2 semaines au maximum mais pas la même année. Un jeune retenu en 2025 ne pourra participer à une deuxième session qu'en 2026.

Dans le cas où un jeune présenterait un comportement inadapté (insolence, brutalité, incorrection envers un tiers, non-participation aux ateliers, utilisation du téléphone...), les parents seront avisés et un rendez-vous sera alors pris avec les représentants légaux et le jeune.

En cas de manquement à ces règles simples, le jeune sera exclu de l'opération et la bourse non versée. En cas d'absence non justifiée, la bourse sera réduite au prorata du nombre de jours d'absence.

En outre, la destruction volontaire du matériel entraînera le remboursement par la famille des objets détériorés.

Date et signature des représentants légaux (Précédées de la mention « *lu et approuvé* »)

Date et signature du bénéficiaire (Précédées de la mention« Je m'engage à n'avoir jamais participé à l'opération printemps-été-automne jeunes, ou je renouvelle ma participation pour la seconde fois (1) lu et approuvé »

(1) rayer la mention inutile





